cdesi 81
Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature
COURRIEL : cdesi@cg81.fr
http://cdesi.tarn.fr
TÉL : 05 67 89 63 03

Ce document est accessible en version PDF avec la possibilité d'accéder à différents liens utiles, à l'adresse suivante : http://cdesi.tarn.fr, rubrique "documents"

TARN CONSEIL GENERAL

Edition : Juillet 2011

Créée dans le Tarn en 2008, la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) regroupe 45 membres, issus du mouvement sportif (comités départementaux), des collectivités et services de l'Etat et des acteurs et gestionnaires de l'espace (naturalistes, forestiers, chasseurs, pêcheurs, ...). Visant un développement maîtrisé des sports de nature, la CDESI élabore un Plan Départemental (le PDESI), qui identifiera des lieux de pratique de qualité, sur lesquels l'ensemble des partenaires s'accordent pour pérenniser les activités sportives.

mémo

édité par la CDESI du Tarn à l'attention des **organisateurs de manifestations de sports de nature non motorisés en forêt tarnaise**

Ce mémo a vocation à compléter les recommandations diffusées par les fédérations sportives et par les services de l'Etat. Il regroupe les éléments sur lesquels les membres de la CDESI se sont accordés, sur proposition du groupe de travail « Manifestations sportives en milieu forestier ».
Les principes énoncés dans ce mémo peuvent être étendus à toute manifestation terrestre non motorisée.

Les étapes à respecter dans l'organisation d'une manifestation sportive en milieu forestier

Délais réglementaires à prévoir en fonction du type de manifestation

- Manifestations sportives sans classement des participants (Code du Sport - A 331-13 et A 331-14) : Déposer un dossier de déclaration, auprès du Préfet, un mois avant la date de manifestation. (lien vers le formulaire)
- Epreuve, course ou compétition sportive (avec classement des participants) devant se disputer en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique (Code du Sport - R 331-6 et A 331-3) : Déposer un dossier de demande d'autorisation, auprès du Préfet, trois mois avant la date de la manifestation ou six semaines avant si l'épreuve doit se dérouler dans un seul département. (lien vers le formulaire)

En préalable, il convient d'identifier les différentes caractéristiques du territoire d'accueil de la manifestation (patrimoine naturel, culturel, historique, paysager, affectif, ...)

1 - Les caractéristiques de l'espace

❒ **Quel est le statut des voies empruntées ? des parcelles ? (si utilisation de terrains hors chemin)**

→ Privilégier les chemins ruraux (domaine privé de la commune, ouverts à la circulation du public).
→ S'il est envisagé d'emprunter des chemins privés, solliciter l'autorisation des propriétaires.

contacts

- Mairie des communes concernées par la manifestation (lien vers les coordonnées des communes du Tarn)
- Centre Régional de la Propriété Forestière 05 61 75 42 00 - www.crpf-midi-pyrenees.com
- Office National des Forêts 05 63 62 12 60 - www.onf.fr
- Centre des Impôts Fonciers 05 63 48 89 92 (Albi) - 05 63 62 52 39 (Castres) - www.impots.gouv.fr

2 - Le rapport au milieu naturel

❒ **Rechercher d'éventuelles mesures d'inventaire ou de protection (Natura 2000, Espace Naturel Sensible, ...)**

→ Consulter le site www.geoportail.fr. Il permet d'afficher la carte IGN, la photo aérienne ainsi que les zones Natura 2000, le territoire du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, ainsi que d'autres données géographiques.

→ Consulter le site de la CDESI, onglet « Documents » puis « Fiches techniques » : cartes des sites Natura 2000 et des ENS sur le Tarn.

→ Si elle est située (en totalité ou en partie) dans un site Natura 2000 et si plus de 1 500 personnes sont attendues (sportifs, publics, organisateurs, ... confondus) ou si la manifestation donne lieu à la délivrance d'un titre national ou international, ou encore si son budget d'organisation dépasse 100 000 €, la manifestation sera soumise à une évaluation des incidences. Consulter le site de la CDESI, onglet «Documents» puis « Sports de nature et Natura 2000 »

❒ **S'interroger sur l'impact potentiel sur le milieu, en fonction des caractéristiques qualitatives et quantitatives de la manifestation.**

→ En fonction des milieux traversés, contacter les organismes qui peuvent être concernés (voir liste ci-dessous).

❒ **Identifier les enjeux relatifs aux sites et espèces emblématiques et adapter le profil de la manifestation.**

→ Prendre des mesures pour canaliser si nécessaire la fréquentation des participants et du public.

→ Valoriser le patrimoine naturel côtoyé.

→ Informer le public et les participants des sensibilités particulières et du comportement à adopter.

Le Parc Naturel Régional propose d'étudier le parcours envisagé et de porter à connaissance la sensibilité et les richesses des espaces traversés. Des conseils pourront être donnés pour des aménagements à mettre en œuvre. (Pour des manifestations qui se déroulent sur le territoire du PNR Haut-Languedoc)

contacts

- Mairie des communes concernées par la manifestation (lien vers les coordonnées des communes du Tarn)
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – 05 34 45 15 22 – www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr
- Conseil général du Tarn – Direction de l'Environnement – 05 63 48 68 51 – www.tarn.fr
- Ligue pour la Protection des Oiseaux – 05 63 73 08 38 – http://tarn.lpo.fr
- Conservatoire Régional des Espaces Naturels – 05 81 60 81 90 – http://enmp.free.fr
- Société Tarnaise des Sciences Naturelles – stsn@wanadoo.fr – www.sotascinat.org
- Union Protection Nature Environnement Tarn – 05 63 40 11 89 – http://upnet.asso.fr
- Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc – 04 67 97 38 22 – www.parc-haut-languedoc.fr
- Direction Départementale des Territoires – 05 81 27 59 79 – www.natura2000.fr

3 - Accessibilité du site

❒ **Prévoir le positionnement et les accès des secours**

❒ **Prévoir les zones de stationnement**

❒ **Prévoir les zones de ravitaillement**

→ Ces zones doivent être communiquées aux différents interlocuteurs (propriétaires notamment) en même temps que le parcours défini

4 - Informer sur la manifestation et demander les autorisations nécessaires

❒ **Informer et demander l'autorisation de passage aux Mairies et aux propriétaires des itinéraires et espaces concernés.**

→ Anticiper suffisamment afin de respecter les délais règlementaires et tenir compte des conseils et remarques des propriétaires sur la conception du parcours (ex : éviter une zone de plantation ou un secteur en travaux).

→ Signer des conventions avec les propriétaires/gestionnaires des espaces privés (propriété privée, domaine privé de l'Etat et domaine privé des collectivités).

➲ L'article L1 du Code Forestier laisse la possibilité aux propriétaires forestiers de demander des « contreparties pour les services rendus par la forêt et les forestiers en assurant les fonctions environnementale et sociale lorsque cela conduit à des contraintes ou à des surcoûts d'investissement et de gestion ».

→ L'organisateur peut évoquer ce point avec les propriétaires.

❒ **Identifier et informer les différents usagers de l'espace concerné**

→ Harmoniser les calendriers pour éviter de multiplier les manifestations sur un même espace et de générer une surfréquentation.

→ Interroger la Mairie et l'Office de Tourisme sur les initiatives locales qui pourraient intervenir aux mêmes dates (voir le Comité des Fêtes ou assimilé).

→ Interroger les sociétés de chasse sur les initiatives locales qui pourraient intervenir aux mêmes dates.

❒ **Prévoir l'information de la population locale de l'organisation de la manifestation (date et lieu), notamment en cas de perturbations de la circulation et des accès (voir éventuellement avec la Mairie).**

➲ Les associations locales (ex : protection de l'environnement) peuvent apporter une connaissance du territoire traversé.

contacts

– Mairie des communes concernées par la manifestation (lien vers les coordonnées des communes du Tarn)
– Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn – 05 63 49 19 00 – www.frc-midipyrenees.fr

5 - Identifier les dangers potentiels et prendre les mesures de sécurité nécessaires

❒ **Identifier sur le site les zones qui peuvent présenter un danger pour les participants ou pour le public**

❒ **Prendre des mesures relatives au partage de l'espace avec les autres usagers identifiés**

❒ **Prévoir les moyens d'informer les participants et le public des dangers potentiels et des zones à risques**

- ❒ **Prendre en compte dans le calcul des horaires de la manifestation le temps de retrouver les derniers participants (en cas d'égarement) et les horaires du coucher du soleil**
- ❒ **Anticiper les effets de foule, l'euphorie de groupe**
- ❒ **En fonction de la saison, des risques temporaires peuvent apparaitre**

➲ Consulter le SDIS ou le Centre de secours concerné par la manifestation pour définir le plan de secours à mettre en place

6 - Respecter les obligations règlementaires

❒ **Quelles obligations administratives incombent à l'organisateur ?**

→ Consulter le « Guide de l'organisateur de manifestation multisports de nature » (voir p.7)

→ Traiter la question de l'assurance : organisateur, participants (fédérés ou non), ...

→ Spécificité des manifestations soumises à une évaluation des incidences (Natura 2000) : un formulaire complémentaire est à joindre à la déclaration ou à la demande d'autorisation en Préfecture.

Type de manifestation	**Sans accès** à la voie publique ou ouverte à la circulation publique	**Avec accès** à la voie publique ou ouverte à la circulation publique
(1) Avec classement établi sur l'obligation d'effectuer un parcours dans un minimum de temps.	pas d'obligation	autorisation
(2) Avec classement établi selon d'autres critères que la vitesse ou le temps de parcours.		déclaration
(3) Sans classement		déclaration

Régime applicable aux manifestations se déroulant en milieu terrestre.
Extrait du Guide de l'organisateur de manifestation multisports de nature – PRN Sports de Nature – p. 17

contacts

- Préfecture du Tarn – Direction des Libertés Publiques et des Collectivités Territoriales - Bureau de la Réglementation - 05 63 45 62 10
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - Jean-Claude BARRY - jean-claude.barry@tarn.gouv.fr
- Direction Départementale des Territoires - Sylviane FURMANIK - 05 81 27 59 79 - sylviane.furmanik@tarn.gouv.fr

➲ Le « Guide de l'organisateur de manifestation multisports de nature » est complété par un recueil de textes réglementaires applicables. (A consulter en ligne)

➲ Consulter la page "Sports de nature et Natura 2000" sur le site de la CDESI pour savoir si la manifestation est concernée par l'évaluation d'incidences et pour télécharger les documents nécessaires.

❒ **Que prévoit le règlement fédéral ?**

→ Pour chaque activité, la fédération sportive délégataire édite les réglements relatifs à l'organisation de toute manifestation ouverte à ses licenciés.

→ Consulter le « Guide de l'organisateur de manifestation multisports de nature » (voir p.7)

contacts

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations – 05 81 27 50 00
- Comité Départemental de Randonnée Pédestre – 05 63 47 33 70 – www.randonnee-tarn.com
- Comité Départemental de Cyclotourisme – 05 63 70 78 83 – www.ffct.org
- Comité Départemental de Cyclisme – www.ffc.fr
- Comité Départemental de Tourisme Equestre – 05 63 50 13 23 – www.terre-equestre.com/tourisme-tarn
- Comité Départemental de Course d'Orientation – 05 63 40 69 98 - www.ffcorientation.fr
- Comité Départemental de Tir à l'Arc – 06 16 59 25 41 - http://cd81tiralarc.e-monsite.com

7 - Définir les modalités d'usage sportif du site

❒ **Identifier et expliciter les atouts de la pratique sportive pour la découverte du territoire**

❒ **Prendre en considération les risques et dangers potentiels identifiés à l'étape n°5. Prendre les mesures adéquates.**

❒ **Anticiper les conditions météo**

→ Prévoir les conséquences des différentes situations possibles (pluie, vent, froid, chaleur, ...) sur l'état des sols, sur la sécurité des participants et sur l'organisation logistique.

❒ **Anticiper la fréquentation attendue et l'impact potentiel sur le territoire**

→ Prévoir une organisation et un balisage adapté.

8 - Intégrer le développement durable dans l'organisation

❒ **Privilégier des fournisseurs locaux pour les différentes prestations**

❒ **Adopter une méthode de balisage « responsable » et temporaire (peintures biodégradables, panneaux amovibles) et veiller à un balisage et un débalisage rapide (dans les 48h avant et les 24h après)**

❒ **Réduire l'impact des transports des organisateurs (reconnaissance, mise en place de parcours en boucle, emprunter uniquement les voies ouvertes à la circulation du public, balisage, sécurité, débalisage) et des participants (covoiturage)**

❒ **Envisager l'accessibilité des différents types de publics (tarification, ouverture aux personnes en situation de handicap dès le stationnement)**

❒ **Anticiper la production et la gestion des déchets (privilégier la communication électronique pour faire connaître la manifestation, ramener les déchets...)**

❒ **Prendre connaissance des chartes de bonnes pratiques en vigueur sur le territoire, les signer et les mettre en application**

➲ Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc peut vous renseigner afin de vous approvisionner en produits locaux.

→ Consulter la sélection de documents utiles à la mise en place d'une démarche éco-responsable dans les manifestations, compilés par le Pôle Ressource National des Sports de Nature (voir p.8).

→ Consulter, par exemple, le guide édité par l'UFOLEP « Manifestations sportives & Développement Durable » ou le guide « Vers l'éco-responsabilité des manifestations » édité par l'ARPE et l'ADEME Midi-Pyrénées.

9 - Sensibiliser les participants et le public

❒ **Communiquer sur le partage de l'espace**

→ Faire connaître aux participants les autres usages de l'espace concerné par la manifestation.

→ Rappeler les règles de bonne conduite aux participants (pas de feu, respect de l'espace délimité, ...).

→ Favoriser la courtoisie des usagers.

❒ **Communiquer sur la richesse et la sensibilité du milieu naturel traversé**

→ Faire découvrir aux participants et au public les richesses naturelles (sites et espèces emblématiques), leur sensibilité et les mesures prises pour les préserver.

→ Porter à la connaissance des participants l'intérêt des milieux naturels au regard de la continuité des habitats.

➲ **Utiliser des expositions valorisant le territoire et les bonnes pratiques. Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc dispose de 50 fiches patrimoines thématiques accessibles sur : www.parc-haut-languedoc.fr.**

10 - Evaluer les conséquences de la manifestation

Avant la manifestation :

→ Constituer une liste de questions à se poser pour établir le bilan, au regard du rapport à l'espace forestier et ses acteurs.

❒ **Evaluer l'impact en terme de développement durable**

→ Utiliser des outils comme ADERE, Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Événements. (lien vers le site)

→ Consulter le guide « Evaluation des retombées économiques d'une manifestation sportive de nature », édité par le Pôle Ressource National des Sports de Nature (voir p.8).

Après la manifestation :

❒ **Evaluer l'impact effectif de la manifestation sur le milieu naturel**

→ Retirer l'intégralité du balisage ainsi que les déchets éventuels dans les 24 heures qui suivent la manifestation.

→ Vérifier l'état des sentiers et espaces utilisés et agir en conséquence.

❒ **Faire connaître le bilan de la manifestation**

→ Remercier les propriétaires et les différents partenaires, les informer du bilan de la manifestation.

Ressources indispensables pour l'organisateur

❒ **Le « Guide de l'organisateur de manifestation multisports de nature », édité par le Pôle Ressource National des Sports de Nature, propose une méthode et des outils.**

Le guide de l'organisateur de manifestation multisports de nature a pour double objectif d'aider l'organisateur à garantir la sécurité des pratiquants et de l'accompagner dans les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Ce guide a comme caractéristiques :
- de prononcer des recommandations sur les conditions de mise en oeuvre des épreuves en termes de bonnes pratiques, de protection des publics, de facteurs clés de succès ;
- de mettre en exergue le contexte dans lequel les organisateurs doivent exercer leur activité ;
- de ne pas se substituer aux règles existantes (législatives ou d'initiative fédérale) mais les rappeler.

La lecture du guide est utilement complétée par celle du recueil de textes applicables.

Le guide de l'organisateur de manifestation multisports de nature a été réalisé par le groupe de pilotage national raid multisports de nature, animé par le Pôle ressources national des sports de nature pour le compte du ministre en charge des Sports et en étroite collaboration avec le Comité national olympique et sportif français.

1 - La méthode

→ **Chapitre 1 : ÊTRE ORGANISATEUR**
- Capacité
- Déclaration comme établissement d'activités physiques et sportives
- Obligation générale de sécurité
- Responsabilité des organisateurs
- Obligation d'assurance

→ **Chapitre 2 : ÉPREUVES SPORTIVES**
- Généralités
- Règles par activité
- Aire de transition
- Adaptation des conditions d'encadrement au public mineur

→ **Chapitre 3 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES LIEES A CHAQUE MANIFESTATION MULTISPORTS DE NATURE**
- Obligations administratives par milieu
- Obligations administratives relatives aux mineurs - l'accueil de mineurs en dehors du cadre familial pendant plus d'une journée
- Obligations administratives pour les établissements recevant du public (ERP)
- Obligations administratives liées aux services
- Obligation de déclaration préalable lorsque la manifestation n'est pas organisée ou autorisée par une fédération agréée
- Autres aspects administratifs liés aux manifestations multisports de nature

→ **Chapitre 4 : PROTECTION DES PERSONNES**
- Sécurité passive
- Sécurité active
- Environnement médical
- Lutte contre le dopage
- Assurance
- Conventionnement de sécurité

→ **Chapitre 5 : FORMAT DE LA MANIFESTATION MULTISPORTS DE NATURE**
- Les informations nécessaires
- Les informations optionnelles

2 - La boite à outils

→ **Chapitre 6 : PROTECTION DU MILIEU NATUREL DEVELOPPEMENT DURABLE**
- Organisateurs et participants, tous concernés
- Préserver le patrimoine, gérer les conflits d'usages
- Engager ou poursuivre les relations de concertation avec tous les autres organismes concernés par la fréquentation du milieu naturel
- Publications de référence

→ **Chapitre 7 : DOCUMENTS PRATIQUES**
- Dossier type en regard des obligations administratives
- Formulaires types pour pièces dans les dossiers administratifs
- Formulaires types pour communication aux participants et organisateurs

→ **Chapitre 8 : PARTENARIATS & COMMUNICATION**
- Partenariats institutionnels
- Partenariats matériels et financiers
- Communication
- Droit à l'image

→ **Chapitre 9 : LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES UTILISES**

Télécharger le guide

❒ **Une sélection de ressources (guide, outils d'évaluation, de valorisation, de cadrage, sites internet) utiles à la mise en place d'une démarche éco-responsable par les organisateurs d'événements a été réalisée par le Pôle Ressource National des Sports de Nature.**

Sélection de ressources (guide, outils d'évaluation, de valorisation, de cadrage, sites internet)
utiles à la mise en place d'une démarche éco-responsable par les organisateurs d'événements

> Septembre 2009 - **Questionnaire de satisfaction (5 questions) en ligne** : http://s7.sphinxonline.net/creps-manif/selectiondoc/questionnaire.htm

Type d'outils	Titre	Auteur. - Éditeur, date. - pagination	Lien de téléchargement	Dominante Environnement	Social	Economie	Autre	À noter
> Guides								
Guide	**Bilan Carbone® des activités sportives fédérales. Guide méthodologique**	Cabinet Alterconsult ; Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) ; Ministère chargé des Sports. - ADEME, 2008. - 56 p.	http://cnosf.org/files/File/actions/environnement/-devdur/maquette_guide_bd.pdf				x	Guide méthodologique de l'évaluation Bilan Carbone® adapté aux spécificités du monde sportif. À destination des fédérations sportives.
Guide	**Éco guide : organisation, conception d'événements et de manifestations**	Collectif. - ANAé (Association des agences de communication événementielle), s.d. - Guide en ligne	http://www.eco-evenement.org/fr/carnet.aspx	x				Série de recommandations environnementales pour l'organisation de séminaire, salon… sous forme de fiche. À destination des agences d'événementiel.
Guide	**Éco-communication vers une communication plus éco-responsable. Pistes et outils d'améliorations environnementales pour la conception et la réalisation de publications et de manifestations**	ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), 2005. - 44 p.	http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=29067&o1=00&p2=09&ref=12441	x				Guide complet pour mettre en place une communication responsable. À destination de tous.
Guide	**Exemples de mesures éco-responsables pour l'organisation d'un événement**	Événement éco-responsable. - Conseil québécois des événements éco-responsables. - 9 p.		x	x	x		Exemples de mesures éco-responsables pour l'organisation d'un événement
Guide	**Festivals et événements carboneutres : guide à l'intention des organisateurs**	Planetair, 2009. - 16 p.	http://planetair.ca/modules/mastop_publish/files/files_49ef3634c4118.pdf	x				Conseil pour la prise en compte de l'environnement dans les festivals.

Télécharger la sélection

❒ **Un guide pour l'évaluation des retombées économiques d'une manifestation sportive de nature, édité par le Pôle Ressource National des Sports de Nature.**

1 - Evaluer : pourquoi ?
2 - Les périmètres d'une évaluation des retombées économiques
3 - Manifestations sportives de nature et impacts économiques : les fondamentaux
4 - Quelle méthodologie ?
5 - Avant de se lancer

Fiche 1 : Bien utiliser le bulletin d'inscription
Fiche 2 : Des outils pour se faciliter la tâche
Fiche 3 : Un questionnaire, des questionnaires
Fiche 4 : Grille de recueil des éléments comptables
Fiche 5 : Les méthodes de comptage du public en milieu ouvert
Fiche 6 : La planification et les moyens
Fiche 7 : Le rendu final
Fiche 8 : Enquêtes statistiques, notions et précautions de base
Fiche 9 : Le questionnement global / le questionnement détaillé
Fiche 10 : Du chiffre brut à l'analyse

Télécharger le guide

Mémo réalisé avec la participation des organismes suivants :